




Conférence
du jeune
barreau

CONFÉRENCE DU JEUNE BARREAU

Conférence du jeune barreau de Bruxelles • Place Poelaert 1 • 1000 Bruxelles
Année judiciaire 2023-2024 • N°3 - Avril 2024 - Juin 2024



JE M'INQUIÈTE DE L'ARRIVÉE DE L'IA EST PROMETTEUSE POUR MA PROFESSION

Il existe deux manières de voir le futur...

L'Intelligence Artificielle est prometteuse avec Larcier-Intersentia.

Dans le cadre de nos avancées en matière d'IA, nous veillons à garantir une utilisation responsable de cette technologie. Nous vérifions et validons les sources et les résultats, assurant ainsi votre confiance absolue dans les conclusions obtenues. Notre engagement repose sur les piliers de l'intégrité, de la sécurité et de la fiabilité. Avec Larcier-Intersentia, soyez assuré que les solutions d'Intelligence Artificielle que nous proposons sont le fruit de recherches rigoureuses et sont conçues pour optimiser votre parcours professionnel.

Rejoignez notre AI-Hub et restez informé des développements de l'IA pour votre profession.

Abonnez-vous sur ai-hub.larcier-intersentia.com



AVRIL 2024

SOMMAIRE

5 EDITORIAL

Par le président de la Conférence du jeune barreau, M^e Arnaud Hamann

6 LE MOT DE LA RÉDACTRICE EN CHEF

Par M^e Margaux Conil-Séon

14 CONCOURS DE PLAIDOIRIES PALAIS-PALEIS

Compte rendu par M^e Margaux Conil-Séon & M^e Coline Coeurderoy

23 PETIT WEEK-END

Découvrez la destination du mois de septembre !



8

LE GRAND VOYAGE EN PATAGONIE

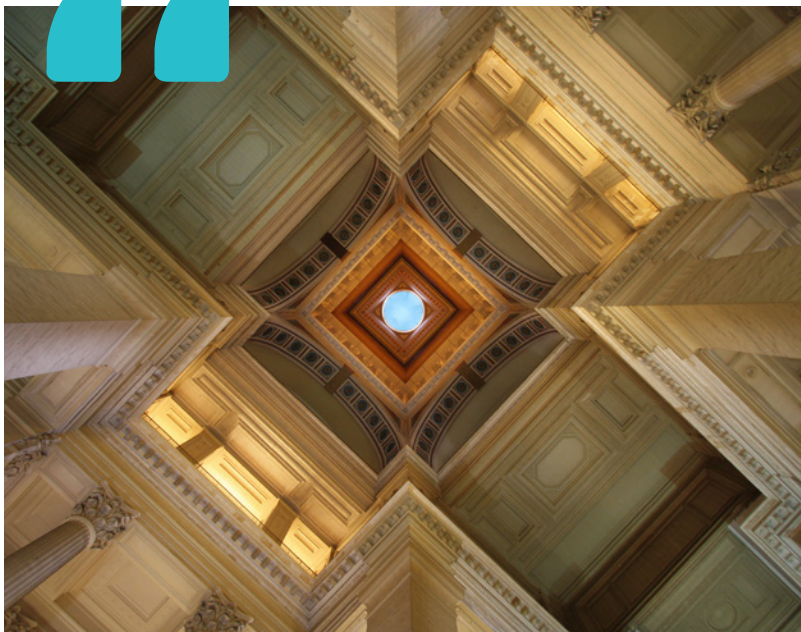
Compte rendu par M^e Cassandre Guéry, M^e Milena Eljaszuk & M^e Cassandra Bockstael



16

LE REGROUPEMENT FAMILIAL, UN PARCOURS DU COMBATTANT

par M. Philippe Mertens



24

ACTIVITÉS DE LA CONFÉRENCE

Sport & culture au menu

26

FORMATIONS

Tous nos MDF jusque fin juin 2024

28

CONVOCACTIONS ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

30

LES ODB VOUS RÉGALENT

Par M^e Hani Madani et M^e Alisson Adriaenssens

31

AGENDA

Retrouvez toutes nos activités et nos formations à venir



ÉDITORIAL



Mes chers Confrères,

À l'heure où vous lirez ces lignes, le printemps commencera à peine à déployer toute sa splendeur ; les occasions y seront nombreuses de venir voir éclore les derniers projets minutieusement mis au point par l'équipe de la Conférence du jeune barreau.

Tout d'abord, ce début avril vous aura permis d'assister, voire de participer, à la seconde édition de la Clinique juridique, un projet auquel près d'une centaine de bénévoles ont apporté cette année leur assistance, et qui aura permis de traiter plusieurs milliers d'appels de justiciables en détresse. Par cette action, c'est à la société entière qu'ils ont rendu service, tout en mettant en lumière le rôle social capital et souvent oublié de notre profession.

Ensuite, d'avril à juillet, la Conférence rendra hommage aux 800.000 victimes du génocide rwandais, par le biais d'une exposition au contenu évolutif, organisée conjointement avec notre Ordre et qui s'étalera sur une période de cent jours, en écho aux cent jours de cette tragédie dont nous commémorons cette année les 30 ans.

Accessible gratuitement, elle regroupe une centaine de photographies et dessins de presses en lien avec cet événement dramatique dont l'histoire nous est hélas trop peu connue, avec l'ambition de les faire connaître du grand public ; celui-ci aura d'ailleurs l'occasion de participer, au mois de mai, à une soirée-conférence qui réunira plusieurs des plus éminents spécialistes de ce drame en notre Palais de justice.

Ce début de printemps sera encore l'occasion de voir l'éloquence de nos plus jeunes confrères mise à l'honneur, avec, après le prix Boels le 11 avril, les prix Le Jeune et Janson le

30 mai. Les gradins promettent d'y être pleins à craquer, et convenez qu'il serait dommage de ne pas vous y voir : ce serait renoncer au frisson inhérent à toute compétition et, « après match », au partage des émotions ou des pronostics déjoués qui en font toute la richesse.

Enfin, heureux hasard du calendrier, c'est ce 21 juin que se tiendra l'assemblée générale annuelle de la Conférence du jeune barreau. Mais est-ce vraiment un hasard, si c'est à l'issue de la journée la plus longue de l'année que le soleil finira par se coucher sur notre association, et particulièrement sur sa commission et son directoire. Les adieux promettent d'y être tour à tour émouvants, tendres, enthousiastes ou passagers, mais toujours imprégnés de la gratitude qu'il convient de témoigner à celles et ceux qui ont fait le don et parfois le sacrifice de leur temps, l'espace d'une année, au service de notre barreau, avant de céder la place à la génération qui leur succédera.

C'est grâce à eux que nous avons pu créer – et créerons encore – au cours de cette année judiciaire, ces moments si précieux.

Des moments, qui certes, passent.

Mais qui laisseront des souvenirs qui, comme la Conférence, demeureront éternels.

Votre très dévoué,

Arnaud Hamann

Président de la Conférence du jeune barreau



Chères Consœurs, Chers Confrères,

Vous l'aurez peut-être compris, l'Etat de droit était le fil rouge de cette année.

Le 8 mars dernier avait lieu la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, avec les mêmes constats que ceux qui sont posés chaque année... Est-ce que les choses évoluent ? Peut-être, mais encore trop lentement.

Le 20 mars suivant, les magistrats et avocats manifestaient ensemble dans la salle des Pas perdus du Palais de Justice pour faire entendre leurs voix et dénoncer, encore et toujours, l'insuffisance de moyens mis en place pour permettre à la Justice de fonctionner correctement. Formons le vœu d'un jour être entendus par ceux qui légifèrent et qui tiennent les cordons de la bourse.

Dans ce numéro, arrêtons-nous sur un autre aspect de l'Etat de droit. Celui du droit des enfants MENA à pouvoir mener une vie familiale normale (articles 7, 9 et 10 CIDE). Monsieur Philippe MERTENS nous résume en quelques pages le parcours du combattant vécu par deux enfants pour le simple exercice d'un droit qui leur est pourtant consacré dans le droit international et dans la loi belge : celui du rassemblement familial. On regrettera, de concert avec lui, les difficultés auxquelles font face les mineurs dans cette situation, qui rendent quasi impossible, sauf à se retrouver dans le cadre protecteur de familles d'accueil aimantes et dévouées, la possibilité d'être un jour réunis avec leurs familles. Le droit c'est bien. Le fait qu'il soit appliqué et applicable, c'est mieux.

Lorsque seront publiées ces lignes, la Clinique juridique aura certainement eu lieu, et aucun d'entre nous ne doute du fait qu'elle sera un franc succès et que de nombreux appels téléphoniques de justiciables en quête de réponses à leurs questions auront fait retentir les téléphones de la centaine d'avocat.e.s bénévoles. Là encore, il s'agit du droit de toute personne de pouvoir accéder à la Justice, indépendamment de ses ressources et de ses moyens financiers.

Il sera aussi question de recueillement et de souvenirs avec la commémoration, sous forme d'exposition photos, du génocide rwandais, qui se tiendra au sein du Tribunal de l'entreprise de Bruxelles. 100 jours. En référence à la durée pendant laquelle ces atrocités ont été commises.

Sur une note plus légère, à l'heure du présent périodique nous aurons certainement aussi passé une délicieuse après-midi avec des stagiaires talentueux, ainsi qu'une exquise soirée où les deux meilleurs d'entre eux seront proclamés prix Boels 2024. Je ne sais pas encore qui ils sont, mais je les en félicite déjà.

Remontons également dans le temps dans ce numéro et voyageons par procuration *a posteriori* avec nos confrères et consœurs qui se sont envolés en Argentine en février dernier. Réjouissons-nous de pouvoir encore voir des glaciers.

Félicitons encore la lauréate de l'inédit concours de plaidoiries Palais-Paleis.

À l'heure où fleurissent les arbres et où le soleil sort (très) timidement, la Conférence sort enfin, elle aussi, de sa presque torpeur hivernale pour vous proposer un dernier couple de mois animés. Vous découvrirez, parmi les pages à suivre, le détail de ces activités culturelles et sportives.

Venez décrocher des points et remonter dans le classement de la Coupe du jeune barreau avec le Golf ou encore les tournois de tennis et paddle. Venez vous amuser avec nous des performances d'improvisation des deux équipes qui s'affronteront lors du match du 6 mai prochain. Venez découvrir le Palais de justice présenté comme vous ne l'avez jamais vu, par Monsieur le bâtonnier Jean-Pierre Buyle, le 15 mai suivant.

Que le suspens cesse (et les gaffes y associées) ! Découvrez où nous emmènera la Conférence en petit-weekend en septembre prochain. Indice, on y mangera certainement des Bretzels taille maxi.

Pour finir l'année en beauté, rejoignez-nous enfin lors de notre traditionnelle assemblée générale le 21 juin prochain. Il paraît que certains ont des choses à dire, et qu'il y aura des candidats à élire. Peut-être l'un d'entre vous ?

Votre bien dévouée,



Margaux CONIL-SÉON
Secrétaire de la Conférence
Avocate au barreau de Bruxelles

COMPTE RENDU

LE GRAND VOYAGE EN PATAGONIE





Entre Buenos Aires, immense capitale séduisante de couleurs et d'architecture élégante, et la Patagonie, véritable trésor naturel gorgé de paysages aussi époustouflants qu'insoupçonnés, l'Argentine concentre une richesse rare et unique devant laquelle nous avons eu la chance de nous émerveiller durant ce qui nous a semblé, à tous, un moment hors du temps.

Faire un compte rendu de notre voyage s'annonce d'ores et déjà comme une tâche ardue. Comment, en effet, relater parfaitement les sensations d'admiration devant les pas endiablés et virtuoses du célèbre tango argentin, de fascination devant l'immensité des steppes et lacs patagoniens semblant sortir tout droit d'une peinture, et enfin d'humilité devant l'imposante majesté des glaciers... Nous ferons de notre mieux pour essayer de rendre justice au rêve argentin dont nous avons été témoins.

Notre joyeuse troupe aventurière s'était donné rendez-vous le vendredi 16 février à l'aéroport de Zaventem pour le grand départ. Une première escale à Madrid, et nous avons ensuite définitivement laissé le continent européen derrière nous pour rejoindre la capitale argentine, Buenos Aires, où nous avons atterri le lendemain après une douzaine d'heures de vol (et quelques frayeurs de passeports en chemin, nous n'en dirons pas plus).

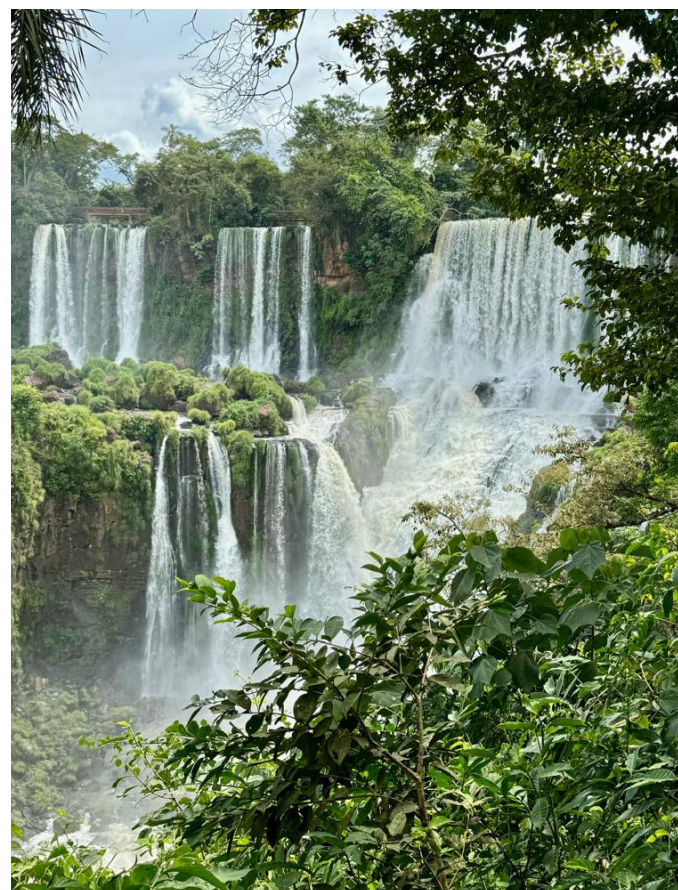
Le samedi 17 février était entièrement consacré à la découverte de Buenos Aires, dont le nom signifiant littéralement "Bons Aires" en espagnol, rend hommage à la Vierge protectrice des navigateurs. De la dégustation du célèbre boeuf argentin aux promenades dans les quartiers colorés et animés de la ville, nous avons flâné dans cette capitale qui s'est avérée très agréable, présentant de grandes avenues et nombreux espaces verts entourés d'une architecture travaillée (rappelant

à certains endroits l'influence des immigrations européennes, principalement italiennes et espagnoles). Sans oublier, bien sûr, les empanadas servies à toute heure de la journée.

L'activité phare était sans conteste le spectacle de tango du soir, retraçant les origines et l'évolution de cette danse sensuelle, dont la naissance remonterait à la communauté noire d'Amérique issue de l'esclavage. Inutile de préciser que le tango de notre continent pâlit en comparaison de celui dansé en Argentine, véritable performance artistique aussi bien pour le plaisir des yeux que celui des oreilles, que physique.

Le dimanche 18 février, nous avons quitté Buenos Aires pour nous envoler vers la Patagonie, près des rives du Lago Argentino (lequel, avec ses 1600 km², est la plus grande étendue d'eau d'Argentine et le troisième plus grand lac d'Amérique du Sud). Nous y avons été accueillis par un contraste saisissant, passant d'une capitale d'un peu plus de 3 millions d'habitants (sans y inclure son agglomération comptant 15 millions d'habitants) à un petit village dénommé El Calafate, surgissant de nulle part au milieu des steppes patagoniennes (mais pouvant néanmoins se vanter d'un aéroport "international", por favor).

Nous avons ensuite rejoint la montagne du Cerros Frias pour une balade à cheval offrant un panorama unique sur les sommets lointains de la Patagonie, qui côtoient harmonieusement ceux du Chili. De quoi garantir un véritable panel d'émotions fortes aussi bien pour les débutants (dont nous tenons à souligner la témérité d'avoir tenté l'aventure équine au fin fond de la Patagonie) que les plus confirmés d'équitation du groupe.





Le lendemain, lundi 19 février, nous réservait une attraction glaçante de taille et de majesté. Le glacier El Perito Moreno, attirant les visiteurs du monde entier, dévoilait son imposante silhouette aux reflets d'un bleu particulièrement profond (a priori davantage accentués par l'absence de soleil – fait avéré ou parade astucieuse du guide contre la mauvaise météo du jour, nous vous laissons en juger).

Impossible de rester de marbre face à cette immensité glaciaire qui ne cesse de se déplacer quotidiennement (à raison d'environ 1 mètre par jour). Le spectacle était encore plus grandiose lorsque, après avoir dégusté un whisky refroidi aux glaçons du Perito Moreno lui-même, nous avons pris un bateau l'après-midi pour nous rapprocher et faire le tour du glacier. Pour les plus curieux, le nom Perito Moreno provient de l'explorateur Francisco Moreno (Perito signifiant "expert" en espagnol), lequel a grandement contribué à la délimitation du territoire argentin avec le Chili.

Cela étant, les géants de glace n'avaient pas encore tiré leur révérence. Le mardi 20 février, nous avons navigué toute la journée sur le Lago Argentino pour saluer, en premier lieu, le plus grand des glaciers argentins, Upsala (il s'agit d'un véritable colosse : 60 km de long, deux fronts de 4 km de large, 70 m de hauteur, pour une superficie totale de 870 km²). Nous nous sommes ensuite arrêtés devant le glacier Spegazzini, dont le mur de glace impressionnant d'une hauteur pouvant aller jusqu'à 135 mètres rappelle, non sans un sourire pour les plus fins connaisseurs, celui de la série Game of Thrones.

Rajoutons à ceci l'ambiance particulièrement festive du groupe, galvanisée par le sentiment d'émerveillement que cette majestueuse (mais fragile) nature glacée nous procurait à tous,

et nous obtenons la recette parfaite d'une journée au souvenir impérissable (et conclue en grandes pompes par une sieste monumentale sur le trajet du retour ; et oui, c'est fatigant les vacances !).

C'est donc l'esprit encore rempli de ces inoubliables glaciers que, le mercredi 21 février, nous avons pris la célèbre ruta 40 en bus vers le village d'El Chaltén, le plus jeune d'Argentine (créé en 1985). Au programme : une randonnée sous une météo particulièrement ensoleillée pour admirer l'emblématique mont Fitz Roy (en l'honneur du capitaine du HMS Beagle Robert FitzRoy), également connu sous le nom amérindien Cerro Chaltén, soit la "montagne qui fume" en raison des nuages verticaux presque toujours accrochés à sa cime.





Le Fitz Roy est mondialement célèbre pour son ascension considérée comme l'une des plus dures et techniques malgré son altitude relativement faible (3 405 m d'altitude). Inutile de préciser donc que nous n'avons pas tenté el diablo (malgré notre forme physique incontestablement olympique) !

En revanche, les plus mordus d'entre nous ont trouvé le courage de grimper à 6h30 le lendemain (jeudi 22 février) jusqu'au Mirador de las aguilas, avec la promesse d'un lever de soleil spectaculaire sur l'ensemble de la vallée, combiné à une séance photos obligatoire pour la postérité (et une rencontre improvisée avec quelques vaches, inoffensives bien sûr !).

Nous avons ensuite repris la ruta 40 en bus, direction l'estancia la Leona pour le second défi équin du séjour. Cette fois-ci, l'expérience s'accompagnait d'un barbecue traditionnel au beau milieu des steppes patagoniennes, agrémenté d'un verre de vin savamment dégusté pour les plus braves (pas question d'oublier les bonnes habitudes, même à l'autre bout du monde). Nous nous contenterons d'ajouter que le retour en cheval jusqu'à l'estancia était particulièrement relaxant (et relaxé)...

Le soir même, nous avons logé à l'estancia Galpon del Glaciar où nous avons pu profiter d'un autre spectacle de tango traditionnel, tout aussi impressionnant que celui de Buenos Aires.





Le vendredi 23 février était relativement libre et consacré au shopping nécessaire pour ceux avides de ramener un petit bout de Patagonie avec eux en Belgique. En fin d'après-midi, nous avons repris l'avion d'El Calafate vers Buenos Aires et retrouvé l'écrasante civilisation de la capitale argentine (non sans un léger goût d'amertume, toutefois allégé par les couleurs chaleureuses du soleil couchant accompagnant l'atterrissage).

Nous nous sommes alors retrouvés pour partager le traditionnel dîner d'adieu du voyage (avant que certains ne repartent le lendemain vers la Belgique, les autres continuant leur séjour jusqu'aux chutes d'Iguazu).

Et puisqu'il était décidément difficile de conclure le rêve argentin au terme d'une semaine aux mille et une émotions (dont ce compte rendu ne peut malheureusement que donner une modeste impression), les plus festifs d'entre nous ont encore prolongé la soirée autour d'un verre de l'amitié (et quelques moustiques suffisamment impolis que pour oser s'inviter).

Le samedi 24 février, un certain nombre de participants a pris l'avion pour rentrer en Belgique tandis que les suivants se sont envolés pour le nord de l'Argentine, aux confins de la double frontière avec le Brésil et le Paraguay.

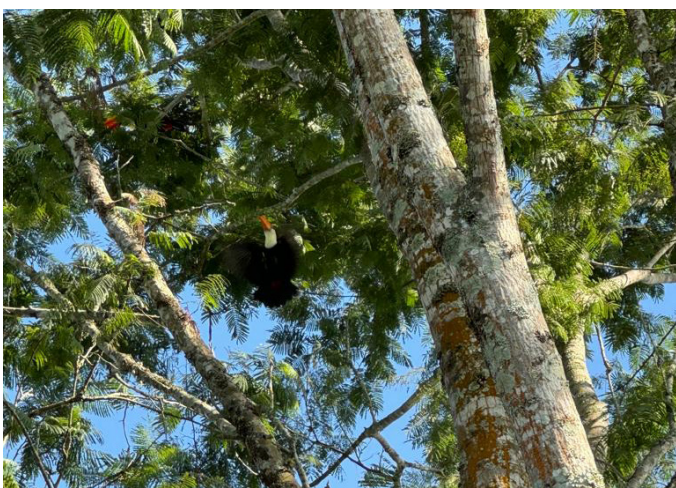
Arrivés sur place, nous ne perdons pas une seconde et prenons directement le bus pour entrer au Brésil et visiter la partie brésilienne des chutes. La chaleur de la forêt tropicale était écrasante, mais nous avons été rafraîchis en nous approchant des chutes. Encore un spectacle grandiose.



La journée se poursuit par une pause bienfaisante dans la piscine de l'hôtel et un repas pantagruélique de steaks argentins. Le dimanche 25 février, la journée fut consacrée à la découverte des chutes du côté argentin. Nous avons débuté cette exploration à bord du bateau qui nous a amené au pied des chutes, ce qui nous a valu de prendre une bonne douche froide en passant juste en dessous des chutes. Quelle expérience unique ! La journée se poursuit par la découverte des chutes à pied suivant un parcours qui nous permis de découvrir tant la flore que la faune locale. Nous n'avons pas croisé de jaguars qui se cachent bien dans la forêt tropicale mais des coatis, capucins et autres toucans. Encore une fois, nous clôturons cette journée par une pause piscine avant que de reprendre la route pour Buenos Aires.



Le lundi 26 février, dernière journée dans la capitale argentine avant notre vol retour. Matinée libre, consacrée aux derniers petits achats avant de prendre la route pour l'aéroport avec déjà une certaine nostalgie.



Durant ce séjour, nous avons tous épuisé notre quota annuel de viande rouge et d'empreinte carbone. Cependant, pour se retrouver face à tous les contrastes incroyables de ce pays, tous les aventuriers vous dirons unanimement que cela valait la peine et en remercient les organisateurs auxquels ils disent déjà à l'année prochaine pour des nouvelles aventures, au Rajasthan. La journée se poursuit par une pause bienfaisante dans la piscine de l'hôtel et un repas pantagruélique de steaks argentins. Le dimanche 25 février, la journée fut consacrée à la découverte des chutes du côté argentin. Nous avons débuté cette exploration à bord du bateau qui nous a amené au pied des chutes, ce qui nous a valu de prendre une bonne douche froide en passant juste en dessous des chutes. Quelle expérience unique ! La journée se poursuit par la découverte des chutes à pied suivant un parcours qui nous permis de découvrir tant la flore que la faune locale. Nous n'avons pas croisé de jaguars qui se cachent bien dans la forêt tropicale mais des coatis, capucins et autres toucans. Encore une fois, nous clôturons cette journée par une pause piscine avant que de reprendre la route pour Buenos Aires. Le lundi 26 février, dernière journée dans la capitale argentine avant notre vol retour. Matinée libre, consacrée aux derniers petits achats avant de prendre la route pour l'aéroport avec déjà une certaine nostalgie.



Cassandra BOCKSTAEL
Avocate au barreau de Bruxelles



Milena ELJASZUK
Responsable scientifique de la Conférence du jeune barreau et avocate au barreau de Bruxelles



Cassandre GUÉRY
Avocate au barreau de Bruxelles



COMTE RENDU

CONCOURS DE PLAIDOIRIES PALAIS-PALEIS



Le 14 mars dernier, dans les catacombes du Palais de Justice (ou plutôt dans l'intimité de la salle 01.1), s'est tenue la première édition du concours de plaidoiries Palais-Paleis, organisé par la Conférence du jeune Barreau.

De consignes, il y avait peu. Langue d'Erasmus ou langue de Montesquieu, celle-ci était au choix et les candidats libres de naviguer dans le bilinguisme. Ou non. Le thème était large, lui aussi. Les concurrents presque sans entraves, n'avait que pour seule instruction celle d'aborder un thème belgo-humoristique. Aucune barrière d'âge non plus, puisque l'annonce du concours précisait que les candidats pouvaient être de jeunes stagiaires, comme des avocats pouvant figurer dans le Guinness book dans la catégorie « jubilaire ».

Ce concours avait initialement pour objectif d'attirer les foules, de candidats, comme de public. Telle n'en fut cependant pas tout à fait le cas, et les 7 acteurs du jour n'ont pas performé à guichet fermé. Toutefois, ces quelques vaillants concurrents ont eu le mérite de se lancer, sous l'œil aiguisé d'un jury bilingue trié sur le

volet : Monsieur le Bâtonnier Emmanuel Plasschaert, Madame la juge de paix Anne Reul, Monsieur Philippe Van Gaeve, avocat et membre du conseil de l'Ordre néerlandais du Barreau de Bruxelles, Monsieur Alexander Hamels, président du Vlaams Pleitgenootschap, ensemble présidés par Monsieur Arnaud Hamann, président de la Conférence.

C'est M^e Francesco DI PAOLO qui ouvrit le bal de cet après-midi d'éloquence. Très à l'aise devant l'assistance, et après avoir animé l'audience en finissant de boutonner sa robe, il nous livra l'anecdote d'un avocat (lui ?) qui, plein d'assurance en entrant dans la salle d'audience, se retrouva désarmé à mesure que son client mina sa plaidoirie au fil du déroulé de celle-ci.

La deuxième candidate, M^e Roxane Delforge, jongla aisément du néerlandais au français et prôna la mixité belgo-belge, ainsi que le bilinguisme. Elle rappella « l'importance de bâtir et d'entretenir des ponts entre les communautés linguistiques, lesquelles forment la richesse de notre petite Belgique ».



Romantique, l'amour pourrait être un moyen de rapprocher les deux communautés linguistiques. Elle souligna la fierté que nous devons d'avoir pour notre pays, notre bilinguisme, notre diversité et l'importance des échanges, immersions entre francophones et néerlandophones. Une phrase nous aura marqué à la fin de son discours et illustre joliment son point : « apprenons à nous intéresser les uns aux autres ». Merci à elle de nous avoir rappelé que l'union fait la force.

Place au sarcasme et à l'humour, M^e Barbara Marissens prit ensuite la parole et plaida pour la régionalisation de nos chemins de fer. D'une voix puissante et claire, elle nous expliqua les quatre points qui justifieraient cette régionalisation selon elle : le bien-être de la population (quoi de mieux que le stress de l'imprévisibilité des horaires des trains ?), l'amélioration de la vie des voyageurs (en créant une grande ligne circulaire unique), la relance de l'économie des deux principales régions (et pourquoi on ne transporterait pas le bétail et les humains dans les mêmes convois ?) et enfin, la promotion de la diversité linguistique (les voyageurs devraient alors réussir un « test de néerlandais » pour pouvoir descendre à Anvers, sous peine d'une pénalité de 5 euros !). Huit minutes de régal pour les oreilles.

M^e Mattias Biebow, « citoyen désenchanté », prit ensuite la parole pour exposer sa vision des problèmes liés à la démocratie et à la justice. Avec une grande aisance orale, il expliqua que les contours de la Démocratie et de la Justice se complexifient à tel point qu'il n'en resterait qu'un tableau d'art abstrait. Il cita comme exemple le coût trop élevé de la démocratie et le dysfonctionnement de la Justice. Un beau clin d'œil au discours de notre oratrice de rentrée, M^e Audrey Lackner, fut glissé à la fin de son discours, lorsqu'il conclua notamment sur l'existence d'un brouillard enveloppant l'Etat de droit.

Enfin, ce sont M^e Henri Delogne et M^e Bernard de la Vallée Poussin, Tic et Tac bilingues qui clôturèrent avec brio cet après-midi. Leur discours fut interactif et totalement bilingue, M^e Delogne parlant majoritairement le néerlandais et M^e de la Vallée Poussin le français. Le duo présenta l'ASBL LAZARE. Le principe ? Une colocation entre personnes ayant besoins d'un abri et à l'abri du besoin, dont ils font eux-mêmes partie. Un projet résolument belge dont ils se dirent fiers de nous parler. Le tout avec humour, simplicité et avec un ton légèrement provocateur. Ils nous invitèrent, à juste titre, à renouer avec l'esprit de solidarité et avec notre devise belge : "Eendracht maakt macht".

Après délibération, le Jury décerna le premier prix à M^e Barbara Marissens après un verre de l'amitié au vestiaire des avocats.

Félicitations à elle pour sa brillante prestation, mais également à tous les autres candidats pour avoir animé cette après-midi, en toute confraternité !

Vos dévouées secrétaires,



Margaux CONIL-SÉON
Avocate au barreau de Bruxelles



Coline COEURDEROY
Avocate au barreau de Bruxelles



DOSSIER

LE REGROUPEMENT FAMILIAL, UN PARCOURS DU COMBATTANT



En matière de droit des enfants, la Belgique fait partie de ces états les plus libéraux et protecteurs du monde. Un véritable modèle même, si l'on compare le droit belge à bien des autres. Sur notre territoire, un enfant est sacré et donc protégé à l'extrême. Même s'il n'est pas belge ou d'origine belge, parce qu'il est enfant avant d'être étranger.

À ce titre, un MENA (un mineur étranger non accompagné, soit un jeune arrivé seul en Belgique, le plus souvent par voies illégales) dispose donc d'un arsenal de droits et de protections considérables, dans lequel figure, par exemple, le droit au regroupement familial avec ses ascendants. Cela signifie que tout MENA a le droit, une fois son statut de protection internationale reconnu en Belgique, de faire venir auprès de lui ses parents. Ses frères et soeurs, bien que par le truchement d'un autre cadre juridique, à savoir un visa pour des raisons humanitaire, peuvent également rejoindre le MENA en Belgique.

En d'autres termes, un MENA dispose, en vertu de la loi du 15 décembre 1980, de la possibilité de faire venir sa famille en Belgique, offrant au passage à certains membres le statut de regroupé leur permettant de bénéficier d'un droit de séjour sur le territoire belge. Une mesure noble, libérale et exemplaire.

En théorie seulement.

Nombres de normes sont en effet déconnectées de la réalité, en mal de pragmatisme.

Qu'en est-il pour les MENA ?

Prenons le cas, réel même si nous taïrons leurs noms, de deux MENAS d'origine afghane. Le premier est déjà couvert pour cinq ans par la protection internationale et il entre donc dans les conditions pour demander un regroupement familial. La demande de statut du second, arrivé plus tard en Belgique, est en attente au CGRA (Commissariat général aux Réfugiés et aux Apatrides) - les délais étant, comme souvent en matière de justice ou d'immigration, inacceptablement longs. Les deux jeunes vivent dans une famille d'accueil en Wallonie. Ils vont à l'école et réussissent brillamment leurs études. L'un joue au football dans le club local, l'autre boxe avec talent. En bref, ils sont des exemples d'intégration réussie.

Mais la prise du pouvoir par les talibans en Afghanistan rend la situation des leurs parents intenable au pays. Et, même intégrés dans leur famille d'accueil, ils sont

déchirés entre leurs deux mondes. Le premier décide donc d'user de son droit au regroupement familial pour concilier les deux situations.

Et là, les problèmes commencent.

Il faut d'abord réussir à contacter la famille. Pas si simple dans un pays où les communications téléphoniques sont instables, quand elles ne sont pas inexistantes, a fortiori lorsqu'ils sont originaires de régions reculées. Le père a un téléphone portable et les deux jeunes en connaissent le numéro, mais, durant de nombreux mois, ils n'arrivent pas à l'appeler. Finalement, le contact s'établit une fois la famille déplacée dans une zone couverte par un réseau.

Il est temps de leur dire que faire. La Belgique ne disposant plus d'une représentation diplomatique en Afghanistan, il leur faut se rendre au consulat de Belgique à Islamabad, au Pakistan. Une paille... Puisque pour cela, il faut des passeports afghans, que les talibans ne délivrent qu'à Kaboul, et pas gratuitement. Pour six personnes, cela chiffre déjà pas mal. Pour six personnes en fuite dans un pays désormais gouverné par les talibans qui ne partagent pas la même confession qu'eux, le coût d'une telle démarche pourrait, in fine, être bien plus important que seulement pécunier.

QUATRE PÉRIPLÉS ADMINISTRATIFS

Direction Kaboul donc, pour le début d'un premier périple administratif. Après des semaines de patience et de quelques dépenses non négligeables, ils parviennent tous les six à obtenir un passeport. Il faut maintenant se rendre au poste frontière pakistanais, totalement infranchissable sans visa pakistanais. Deuxième périple administratif donc, toujours pas gratuit, et ils sont toujours six.

Au bout de nouvelles longues semaines de galère dans un pays qui est le leur mais où ils sont devenus réfugiés, les parents des deux jeunes et leurs frères et sœurs entrent enfin au Pakistan. Ils sont sauvés. Enfin presque...

Il leur est désormais demandé de se rendre dans les locaux de VFS Global, l'organisme local qui s'occupe des demandes de visas pour le consulat de Belgique, engager un traducteur pour comprendre ce qu'on leur veut et entamer un troisième périple administratif. Et toujours pas gratuit, on vous l'assure.

Dans l'intervalle, le délai octroyé par la Belgique au premier MENA pour demander le regroupement familial (trois mois) est dépassé. Par chance, le second MENA a reçu son statut entretemps et il peut se substituer à son frère. Mais il faut pour cela payer les visas (belges cette fois) que le tuteur des deux MENA a demandés pour eux depuis la Belgique. Il faut aussi réaliser les visites médicales obligatoires et préalables des six membres de la famille.

Puis il faut attendre. Des semaines, des mois, que la procédure suive son cours. Il faut donc renouveler les visas pakistanais hélas expirés, avant de payer les frais de tests ADN que la Belgique réclame (logiquement) pour établir officiellement le lien de parenté avec les MENA requérants. Et quand les visas (belges) sont enfin accordés, il faut encore payer les six billets d'avion pour Bruxelles.

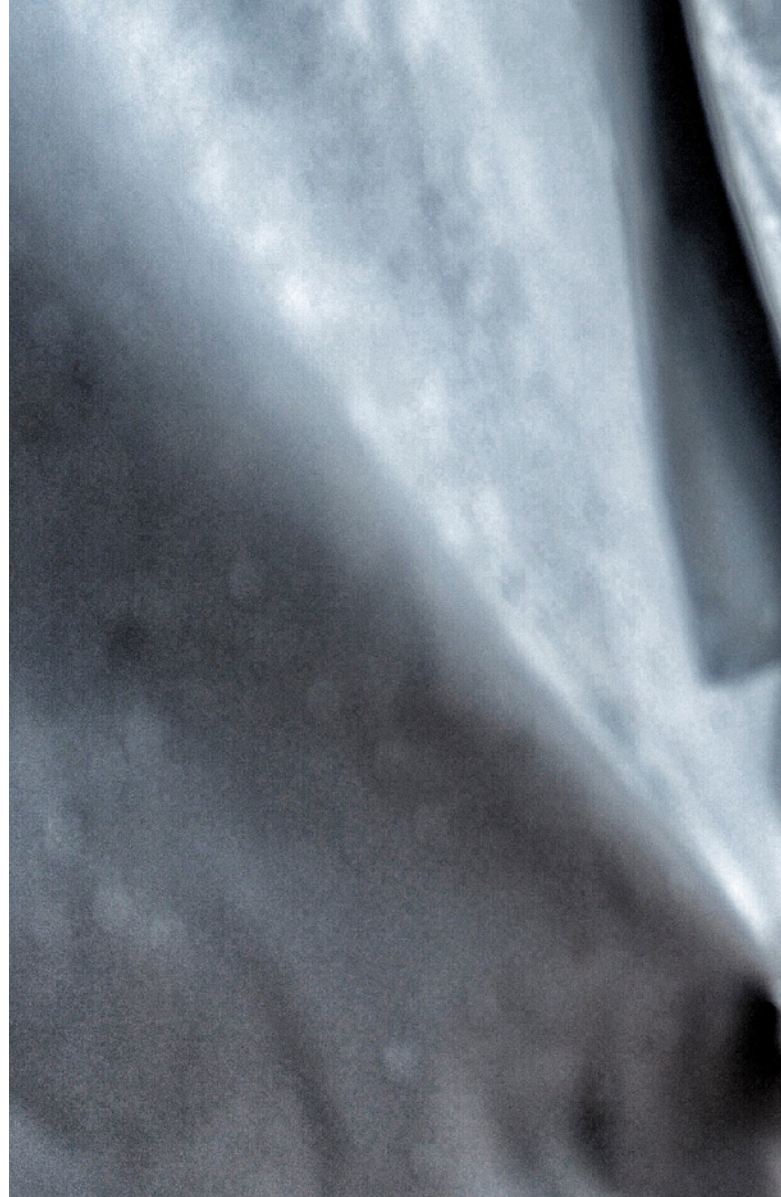
20.000 EUROS DE FRAIS DIVERS

Nous n'avons pas le compte exact des frais engendrés pour en arriver là. Pour ces six personnes, nous croyons cependant pouvoir l'estimer à 20.000 euros à peu près, surtout si l'on compte les frais de bouche et de logement au Pakistan. 20.000 euros dont la famille afghane ne disposait pas, c'est peu de le dire (20.000 euros, ça fait combien en années de salaire pour une famille afghane modeste ?). 20.000 euros que les deux MENA ont donc dû trouver en Belgique, au travers de jobs étudiant et d'économies, avec le soutien de leur famille d'accueil et d'un petit réseau de proches solidaires.

Et pourtant, ils n'étaient pas encore au bout de leurs peines.

Car, à moins d'envoyer les membres de leur famille dans un centre Fedasil, ce qui aurait eu pour conséquence de les amener à demander eux-mêmes un statut de protection internationale, lequel est la négation du statut de regroupé et donc de toute la belle procédure mise en place par l'Etat belge, à moins de renoncer à tous leurs droits donc et d'aller jusqu'à risquer un refus de leur demande par le CGRA (et donc le renvoi au pays), il convenait de leur trouver un logement.

Que lève la main celui qui croit qu'il est facile de trouver un logement pour huit afghans (en comptant les deux MENA requérants), sans revenus et dont six ne sont même pas encore en Belgique ! Même sans évoquer un éventuel racisme (mais l'on pourrait), c'est une vraie gageure, puisque c'est la tradition dans notre beau pays de réclamer des garanties financières en béton, au travers de fiches de salaire (évidemment



inexistantes), de garanties locatives (impayables) et même de garants personnels, avant d'accepter un nouveau locataire.

Les deux jeunes MENA en ont fait l'amère expérience, l'affaire est corsée. En fait, sauf un miracle, elle est impossible. Donc, il a fallu un miracle : après de longues recherches courant de Bredene à Aubange (qui retardaient d'autant la réservation des billets d'avion de la famille toujours bloquée au Pakistan), ils sont tombés, dans un petit village du Hainaut, sur un propriétaire idéaliste qui a accepté de prendre le risque et de louer sa maison à la famille des deux jeunes, à charge pour leur famille d'accueil de régler les premiers loyers en attendant que s'éclaircisse la situation.

Bingo, affaire réglée.

Quoi que...

Car s'en suit une installation sur fond de généreuse solidarité pour cette famille qui ne possède pas un meuble, et un quatrième périple administratif, belge cette fois : administration communale pour les documents de séjour et d'identité (tiens, de nouveaux



frais), ouverture des compteurs d'eau et d'électricité, remplissage de la cuve à mazout, nettoyage de la fosse septique, conclusion d'un contrat d'assurance-incendie pour la maison, passage au CPAS pour un coup de pouce de départ, allocations familiales, agence bancaire (il conviendrait en fait d'utiliser le pluriel puisqu'il a fallu en contacter quelques-unes avant qu'une agence accepte de leur ouvrir un compte), mutuelle, inscriptions scolaires pour les enfants et donc abonnements de transport en commun, parcours d'intégration pour les parents, etc...

Tout cela pour en arriver à cette question cruciale : qui peut croire que deux jeunes MENA auraient eu la moindre chance de s'en sortir seuls et de réussir, non seulement à faire venir leur famille en Belgique, mais à l'installer ailleurs que dans la rue, sous un vieux pont ?

La Belgique est certes un état libéral et protecteur pour les enfants. C'est très beau et c'est très vrai. Mais en théorie seulement. En pratique, c'est « Débrouille-toi pour trouver de l'aide, bonhomme, et prie pour que ça marche... ».

Pourtant, il est, à mon estime, de la responsabilité des pouvoirs publics et politiques de parvenir à rendre

effectives les règles et lois édictées au profit de ces mineurs étrangers non accompagnés.

À l'heure d'une Belgique en crise d'accueil, tant d'un point de vue migratoire qu'à l'égard des mineurs en danger, qu'ils soient étrangers ou non, le regroupement familial apparaît comme un double remède : d'abord, permettre à ces jeunes qui ont vécu l'enfer de retrouver les leurs. Ensuite, leur offrir un cadre familial et aimant, en guise d'alternative à la rue, aux squats, ou aux centres d'accueil en pénurie de places disponibles.

Si le récit relaté au terme du présent article pourrait, in fine, relever d'une « success story », combien faudrait-il d'échecs, de jeunes en difficultés ou démoralisés avant même d'entreprendre la moindre démarche pour que l'on parvienne – enfin – à rendre accessible un mécanisme Ô combien essentiel à l'accueil digne de ces enfants supposés protégés par nos valeurs fondamentales ?



Philippe MERTENS

Ancien journaliste pour « Le Soir »

MATCHS D'IMPRO

Soyez prêts à venir voir s'affronter deux équipes qui n'ont pas froid aux yeux, et qui improviseront des histoires sous les contraintes et le regard intransigeant d'un arbitre.

À l'instar de deux plaideurs qui s'affrontent à la barre, il y aura donc des gagnants et des perdants mais avant tout de belles émotions, d'audacieuses prises de risque et des histoires palpitantes et diversifiées.

Vous serez un acteur à part entière du résultat final puisque votre vote compte : face à la scène, munis d'un carton bicolore aux couleurs de chaque équipe, vous favoriserez celle que vous jugerez la plus méritante.

Inutile de vous inscrire en cas d'extinction de voix : nous comptons sur vous pour crier, huer, encourager, mais surtout pour vous émouvoir et rêver !

LUNDI 6 MAI 2024 À 20H00
THÉÂTRE MERCELIS - BRUXELLES
Inscriptions sur www.cjbb.be



THE GOLF'S AFTERNOON

La Conférence a le plaisir de vous convier à une après-midi consacrée au golf, laquelle se tiendra le 10 mai prochain.

Afin qu'il y en ait pour tous les goûts, la Conférence organise non seulement un parcours de golf mais également une initiation au golf. Le tout sera suivi d'un souper ainsi que d'un afterwork ouvert à tous.

Joueurs avertis, amateurs et novices, vous êtes donc tous les bienvenus !

VENDREDI 10 MAI 2024 À PARTIR DE 15H00
BRUSSELS DROHME GOLF CLUB - 1180 BRUXELLES
Inscriptions sur www.cjbb.be



VISITE AU CŒUR DU PALAIS DE JUSTICE

La Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles vous propose une visite exclusive de l'un des plus célèbres monuments bruxellois : le Palais de Justice.

Aux côtés de Monsieur le Bâtonnier Jean-Pierre Buyle qui nous fait le plaisir de guider la visite, nous vous suggérons d'arpenter les couloirs de notre emblématique Palais, d'accéder à certaines salles peu connues et d'en apprendre plus notamment sur son histoire, les travaux en cours et à venir, les œuvres d'art ou encore la fondation Poelart.

MERCREDI 15 MAI 2024 DE 12H30 À 14H00
PALAIS DE JUSTICE - BRUXELLES
Inscriptions sur www.cjbb.be



COMMÉMORATION DU GÉNOCIDE RWANDAIS

SOIRÉE D'INAUGURATION

Soucieuse de garder à la mémoire de tous un événement majeur mais sombre du XX^e siècle, la Conférence du Jeune Barreau organise, en collaboration avec le Conseil de l'Ordre, deux événements visant à commémorer le génocide rwandais à l'occasion de son 30^e anniversaire.

Dans ce cadre, elle vous convie à une soirée-conférence, se déroulant le 15 mai 2024 à 19h à la salle des audiences solennelles de la Cour de cassation, à l'occasion de laquelle plusieurs intervenants dont Monsieur Damien Vandermeersch, avocat général à la Cour de Cassation, et Madame Brigitte Safari, rescapée du génocide, nous feront l'honneur d'intervenir.

Nous espérons que vous serez nombreux à contribuer à ce devoir de mémoire et à rendre hommage aux victimes, en assistant à ces événements qui encouragent la réflexion et le dialogue.

MERCREDI 15 MAI 2024 À 19H00
BRUSSELS DROHME GOLF CLUB - 1180 BRUXELLES
Inscriptions sur www.cjbb.be



LE JEUNE & JANSON

Le concours Le Jeune et Janson est ouvert aux stagiaires de deuxième ou troisième année, membres de la Conférence du jeune barreau.

Seuls ou en duo, ils plaideront la cause de leur choix devant un jury composé de la commission et du directoire de la Conférence du jeune barreau ainsi que des membres de l'Association des prix Le Jeune et Janson.

Ce concours est une occasion unique pour les jeunes avocats de démontrer leur goût et leur maîtrise de ce qui fait l'essence de notre profession.

Amis stagiaires, saisissez l'opportunité qui vous est offerte et tentez de remporter l'un des deux prix.

JEUDI 30 MAI 2024 À 15H00
PALAIS DE JUSTICE DE BRUXELLES
Inscriptions sur www.cjbb.be



TOURNOIS DE PADEL ET DE TENNIS

Le 9 juin 2024 se tiendra la finale de Roland Garros 2024...
Evènement majeur dans le monde des sports de raquette,
qui sera, pour la première fois de son histoire,
en conflit horaire avec un autre évènement au sommet :
le tournoi de tennis et de padel organisé par la Conférence du jeune barreau de Bruxelles.

DIMANCHE 9 JUIN 2024 À 10H00
LINKEBEEK SPORT - 1630 LINKEBEEK
Inscriptions sur www.cjbb.be



PETIT WEEK-END Cologne

À deux heures – en voiture ou en train - de Bruxelles, elle enjambe le Rhin.

Plus ancienne ville d'Allemagne, Cologne est connue pour sa cathédrale, inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco et emblème de l'architecture baroque, qui se mêle aux quartiers d'après-guerre.

Si elle est réputée pour son parfum, son histoire et sa vie culturelle, dont son célèbre musée Ludwig, sa vie nocturne n'est pas en reste. En témoigne l'ambiance chaleureuse qui se dégage des innombrables restaurants et bars du prédestiné... "quartier belge".

La Conférence du jeune barreau aura le plaisir de vous y accueillir du vendredi 27 au dimanche 29 septembre 2024.

Au programme : une plongée dans l'Histoire et la culture, des promenades, des moments festifs et même de la gastronomie !

Avant que ne finisse l'été, venez profiter, l'espace d'un weekend, de tout ce que Cologne a à vous offrir.

VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024

18h00 : Accueil à l'hôtel XII Apostel Albergo (Accessible en train / Parking à proximité)

19h30 : Apéritif et dîner d'accueil

23h00 : Nightlife

SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2024

À partir de 7h00 : Petit déjeuner à l'hôtel XII Apostel Albergo

10h00 : Visite guidée de Cologne

12h30 : Déjeuner libre

OPTION 1 : 14h00 - 18h00 : Balade à vélo (2h)

OPTION 2 : 14h00 - 18h00 : Visite du Centre de documentation sur le nazisme et de sa prison, vaste mémorial local, lauréat de nombreuses récompenses, dont le Museum of the Year Award

OPTION 3 : 14h00 - 18h00 : Visite de la maison Farina, lieu de naissance de l'Eau de Cologne

20h00 : Apéritif et dîner

23h00 : Nightlife

DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 2024

À partir de 7h00 : Petit déjeuner à l'hôtel XII Apostel Albergo

OPTION 1 : 10h45 : Visite guidée du Musée Ludwig

OPTION 2 : 10h45 : Visite du Musée interactif Lindt, Maison du Chocolat

12h30 : Déjeuner et après-midi libres

DU VENDREDI 27 AU DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 2024
Programme & inscriptions sur www.cjbb.be



L'INCAPACITÉ DE TRAVAIL

MERCREDI 24 AVRIL 2024 DE 12H00 À 18H00

SPF JUSTICE - AUDITOIRE BORDET - BOULEVARD DE WATERLOO 115 À 1000 BRUXELLES

À l'heure où le nombre de malades de longue durée explose et où la problématique de l'absentéisme suscite de nombreux débats et de nombreuses crispations, la question du traitement juridique de l'incapacité de travail, replacée dans le cadre général du bien-être au travail, est cruciale. La Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles a donc décidé d'en aborder les différents aspects en réunissant des spécialistes du droit social. L'objectif est tout d'abord de rappeler les obligations des uns et des autres en termes de bien-être au travail, obligations sanctionnées pénalement.

Au niveau civil, il est dans un premier temps question de faire le point sur les obligations du travailleur qui se déclare en incapacité travail (avertissement préalable, justification et obligation de se soumettre au contrôle médical), tenant compte des récentes modifications légales en la matière (faculté de ne pas produire de certificat médical dans certains cas et nouveautés en cas de coïncidence entre l'incapacité de travail et les vacances annuelles du salarié).

Le licenciement du travailleur en incapacité de travail est un sujet particulièrement délicat, puisque ce licenciement ne peut pas être fondé sur l'état de santé (passé, actuel ou futur), lequel constitue un critère protégé par le dispositif belge anti-discrimination. Le droit social s'est par ailleurs doté d'une fonction d'organisateur de voyages au travers du trajet de réintégration et du trajet de réinsertion, qui feront l'objet de contributions distinctes. La situation particulière des travailleurs inaptes suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle ne sera pas oubliée. Enfin, vu les modifications légales récentes en matière de rupture du contrat de travail pour force majeure médicale, la question de l'inaptitude définitive au travail convenu donnera lieu à un nouvel examen.

INTERVENANTS :

M^e Jacques van Drooghenbroeck, avocat honoraire et maître de conférences honoraire à l'UCLouvain.

M^e France Lambinet, avocate et suppléante associée à l'ULB.

M^e Steve Gilson, avocat, chargé de cours à l'ICHEC, maître de conférences à l'UCLouvain et juge suppléant au Tribunal du travail de Liège, Division Namur.

M^r Charles-Eric Clesse, directeur adjoint de l'IFJ et professeur ordinaire à l'ULB

M^{me} Catherine Coomans, juge Tribunal du travail Gand.

M^e Laurent Dear, avocat au barreau de Bruxelles.

M^e Sarah Ghislain, avocate et assistante à l'UCLouvain.

M^{me} Vanessa De Greef, professeure à l'ULB.

M^{me} Marie Messiaen, conseillère à la Cour du travail de Mons.

M^e Sophie Remouchamps, avocate et maître de conférences à l'ULB.

M^r Michel Davagle, conseiller juridique près les ASBL Semafor et Semaforma.

La participation à ce colloque donne droit à 5 points de formation permanente (sous réserve d'agrément).

LE PRIX DE LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX ET À LA PAUSE-CAFÉ EST FIXÉ À :

Sans ouvrage

Stagiaires membres CJBB et étudiants 65 EUR

Stagiaires non-membres CJBB 80 EUR

Membres CJBB 130 EUR

Non-membres CJBB 160 EUR

Avec ouvrage

Stagiaires membres CJBB et étudiants 115 EUR

Stagiaires non-membres CJBB 130 EUR

Membres CJBB 180 EUR

Non-membres CJBB 210 EUR

Informations complémentaires & inscriptions : www.cjbb.be

Laissez le bénéfice

du doute à votre affaire



Passez du doute à l'action avec ING Privalis

En tant qu'avocat, notaire ou huissier de justice vous vous y connaissez en matière de preuves. Alors, optez pour les **20 ans d'expérience et de savoir-faire** d'ING Privalis! Vous pouvez compter sur des services sur mesure pour votre secteur et vous laisser accompagner tout au long des moments clés de votre carrière.



Rendez-vous sur ing.be/privalis



do your thing

COLLOQUE **EN PRÉSENTIEL** **EN LIGNE**

DROIT DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION JUDICIAIRE

Sous la coordination de Michèle Grégoire et Yves Brulard

MERCREDI 23 MAI 2024 DE 12H00 À 18H00

SPF JUSTICE - AUDITOIRE BORDET - BOULEVARD DE WATERLOO 115 À 1000 BRUXELLES

COLLOQUE **EN PRÉSENTIEL** **EN LIGNE**

LE DROIT DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE EXTRA CONTRACTUELLE RÉFORMÉ

Sous la direction de Thomas Malengreau

VENDREDI 8 NOVEMBRE 2024



**N'ATTENDEZ PAS D'ÊTRE NOYÉ
SOUS VOTRE COMPTABILITÉ...**



TAX ADVICE
PETER KOUMELLIS

- Un bureau 100% digitalisé
- Une expertise de plus de 20 ans
- Une connaissance pointue de votre domaine

www.pktax.be



FORMATION

30/04/2024

Les avocats et la prévention du blanchiment

M^e David Verwaerde, avocat au barreau de Bruxelles,
M^e Sébastien Ryelandt, président de la cellule de contrôle anti-blanchiment, M^e Didier Chaval, ancien membre du conseil de l'Ordre,
M^e François Collon, membre du conseil de l'Ordre

02/05/2024

Le parcours d'intégration des primo-arrivants en Région bruxelloise

M^e Sarah Janssens, avocate au barreau de Bruxelles, spécialiste en droit des étrangers. Madame Laura Evrard, chargée de projets chez VIA asbl (bureau d'accueil des personnes primo-arrivantes)

14/05/2024

La mise en observations des mineurs et majeurs

M^{me} Martine Mosselmans, juge de paix de Laeken, M^{me} Rosario Alonzo Pérez Villanueva, juge au tribunal de la jeunesse à Bruxelles, M^e Magalie Debergh, avocate au barreau de Bruxelles, professeur CAPA, cheffe de section malades mentaux et M^e Murielle Rombaut, avocate au barreau de Bruxelles

28/05/2024

La réforme du Code pénal – Livre 1^{er}

M^r Damien Vandermeersch, avocat général à la Cour de cassation

30/05/2024

Le respect des secrets professionnels et d'instruction en Salduz 4

M^e Caroline Dumoulin et M^e Virginie Taelman, avocates au Barreau de Bruxelles

11/06/2024

Les avocats et la prévention du blanchiment

M^e David Verwaerde, avocat au barreau de Bruxelles,
M^e Sébastien Ryelandt, président de la cellule de contrôle anti-blanchiment, M^e Didier Chaval, ancien membre du conseil de l'Ordre, M^e François Collon, membre du conseil de l'Ordre

13/06/2024

La réforme du Code pénal – Livre 2

M^r Damien Vandermeersch, avocat général à la Cour de cassation

25/06/2024

Le nouveau livre 6 du Code civil (Responsabilité extracontractuelle) – Les essentiels - Présentation générale

M^e Thomas Derval, avocat au barreau de Bruxelles, Assistant à l'Université libre de Bruxelles (ULB) et M^e Nicolas Gillet, avocat au barreau de Bruxelles, Professeur invité à la Haute école libre de Bruxelles (HELB)

LIEU ET HEURE

Salle Marie Popelin (Rue de la Régence, 63 à 1000 Bruxelles) ou
Auditoire Bordet - SPF Justice (Boulevard de Waterloo, 115 à 1000 Bruxelles) De 12h à 14h
Nos MDF sont dispensés à la fois en présentiel et en distanciel

PRIX

Stagiaires : 15 EUR - Avocats inscrits au tableau et autres professions : 25 EUR
Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du Midi de la formation lorsqu'il est suivi en présentiel.

INSCRIPTION

Inscriptions préalables et paiement en ligne exclusivement sur www.cjbb.be
En cas de problème, veuillez adresser un courriel à : contact@cjbb.be
Les inscriptions sont permises jusqu'au matin même de la formation (11h30 au plus tard)

POINTS DE FORMATION PERMANENTE

La participation aux Midis de la formation donne droit à 2 points de formation permanente qui seront automatiquement ajoutés à LGObox dans les deux semaines suivant la formation (sous réserve d'agrément).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Convocation et ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de l'ASBL CONFERENCE DU JEUNE BARREAU du 30 mai 2024 à 12h00

Chers Confrères,
Chères Consœurs,

La Conférence du jeune barreau tiendra une **assemblée générale extraordinaire** le jeudi 30 mai 2024 à 12h00 au secrétariat de la Conférence.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Proposition de modifications des statuts : la commission administrative propose plusieurs modifications aux statuts en vue de mettre l'ASBL en conformité avec le nouveau Code des Sociétés et des Associations. Le nouveau texte proposé peut être consulté au secrétariat de la Conférence, obtenu en ligne par e-mail à l'adresse president@cjbb.be ou consulté en ligne au moyen du lien suivant : www.cjbb.be/age2024

Dans l'hypothèse où le quorum de présence suffisant ne serait pas atteint conformément à l'article 18 des statuts, ce point sera soumis à l'assemblée générale annuelle de la Conférence du jeune barreau qui aura lieu le vendredi 21 juin 2024 à 15h.

Le directoire, l'orateur et la commission administrative de la Conférence du jeune barreau.





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Convocation et ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'ASBL CONFERENCE DU JEUNE BARREAU du 21 juin 2024 à 15h00

Chers Confrères,
Chères Consœurs,

À la fin de l'année judiciaire, la Conférence du jeune barreau se réunira pour renouveler une partie de son équipe.

À cette occasion, l'assemblée générale ordinaire de la Conférence du jeune barreau se tiendra le **vendredi 21 juin 2024 à 15 heures au Palais de justice** (salle 0.14) et aura notamment pour objet le renouvellement d'une partie de son équipe.

L'ordre du jour est le suivant :

- Rapport de la Secrétaire de la commission administrative ;
- Rapport de la Trésorière de la commission administrative ;
- Approbation des comptes et décharge aux administrateurs de l'ASBL pour l'année 2023-2024 ;
- Election des administrateurs de l'ASBL pour l'année 2023-2024 :
 - Election d'une présidente, d'un vice-président et d'une directrice en remplacement respectivement de M^e Arnaud HAMANN, M^e Audrey DESPONTIN et de M^e Louis HOFFREUMON, tous trois sortants et non rééligibles ;
 - Election de l'orateur de rentrée pour l'année judiciaire 2025-2026 ;
 - Election de cinq membres de la commission administrative en remplacement de M^e Margaux CONIL-SEON, M^e Mathilde MERTENS, M^e Hani MADANI, et M^e Lawi ORFILA, sortants et non rééligibles.

En application de l'article 22 des statuts de l'ASBL, les candidatures à la commission administrative doivent être adressées par écrit, sous le parrainage de dix membres effectifs de la Conférence au moins et doivent être adressées au président huit jours au moins avant la date prévue pour le scrutin, soit au plus tard pour le **13 juin 2024** à l'adresse **president@cjbb.be**, et être accompagnées des parrainages.

Seuls les avocats du barreau de Bruxelles, membres et en règle de cotisation, pourront présenter leur candidature et prendre part au vote. À cet égard, il vous est encore possible de vous faire membre sur le site internet <https://www.cjbb.be/produit/cotisation-23-24/>.

La présente tient lieu de convocation.

Le directoire, l'orateur et la commission administrative de la Conférence du jeune barreau.



LES ODB VOUS RÉGALENT



Chers Confrères,
Chers amis, Chers gastronomes,

Connu pour être fin gourmet, Confucius enseignait : « l'expérience est une lanterne attachée dans notre dos, qui n'éclaire que le chemin parcouru. »

Pour ce dernier périodique de l'année judiciaire, nous vous proposons de suivre notre lumière au restaurant « Le Confucius ».

La cuisine chinoise, c'est un peu comme les pizzas ananas : on est adepte ou on ne l'est pas.

Nous commencerons donc par rassurer les plus sceptiques : tous les plats sont frais et rien ne sort du micro-onde !

Situé à deux pas du palais de justice, l'établissement impressionne par un décor réduit à l'essentiel, seulement composé de quelques meubles et tableaux typiques de la culture chinoise.

Le blé règne en maître au pays du soleil levant. La carte est riche en pâtes, raviolis, pains et galettes fourrées.

Il n'en demeure que le menu est toutefois diversifié et bien fourni. Nous nous sommes donc laissés tenté par la « Table de riz selon l'humeur du chef » qui compose le menu pour vous.

En parlant du chef, celui-ci veut votre bien : les portions sont généreuses et pleines de saveurs insoupçonnées.

La carte des boissons est en revanche classique, et on regrettera même que du vin chinois ne soit pas proposé.

Le ventre peut démêler les neurones en détricotant les préjugés : c'est un pari réussi par Le Confucius qui inscrit à son menu un bon lavage de cerveau pour le plus grand bonheur de nos papilles.

Vos biens dévoués,



Hani MADANI
Officier de bouche



Alisson ADRIAENSSENS
Officier de bouche adjoint

LE CONFUCIUS
Rue Capitaine Crespel 10
1050 Ixelles
www.confucius.be



INFOS LÉGALES

Le Périodique est édité par l'ASBL Conférence du jeune barreau dont le siège social est établi place Poelaert, 1 à 1000 Bruxelles et inscrite à la Banque Carrefour des entreprises sous le n° 0409.298.626.
www.cjbb.be

ÉDITEUR RESPONSABLE

Arnaud HAMANN
Boulevard Brand Whitlock 132
1200 Bruxelles
T. 02 737 10 40
president@cjbb.be

RÉDACTRICE EN CHEF

Margaux CONIL-SÉON
Rue de Stassart 99
1050 Bruxelles
T. 02 318 25 75
periodique@cjbb.be

CONTACT POUR LES ANNONCEURS

Mathilde MERTENS
Avenue Franklin Roosevelt 186/9
1050 Bruxelles
T. 02 644 98 30
tresorier@cjbb.be

Consultez notre Charte relative à la protection des données personnelles sur notre site www.cjbb.be



do your thing

PARTENA
PROFESSIONAL

AGENDA

AVRIL

18/04/2024 ACTIVITÉ
Afterwork du barreau

24/04/2024 COLLOQUE
L'incapacité de travail

MAI

02/05/2024 MDF
Le parcours d'intégration des primo-arrivants en Région bruxelloise

06/05/2024 ACTIVITÉ
Match d'impro

10/05/2024 ACTIVITÉ
The golf's afternoon

14/05/2024 MDF
La mise en observations des mineurs et majeurs

15/05/2024 ACTIVITÉ
Visite au coeur du palais de justice avec Jean-Pierre Buyle

30/04/2024 MDF
Les avocats et la prévention du blanchiment

15/05/2024 ACTIVITÉ
Commemoration du génocide Rwandais - Soirée d'inauguration

16/05/2024 ACTIVITÉ
Afterwork du barreau

23/05/2024 COLLOQUE
Droit de l'insolvabilité

28/06/2024 MDF
La réforme du Code pénal – Livre 1^{er}

30/05/2024 MDF
Le respect des secrets professionnels et d'instruction en Salduz 4

30/05/2024 CONCOURS
Concours Le Jeune & Janson

JUIN

09/06/2024 SPORT
Tournois de Padel & de Tennis

11/06/2024 MDF
Les avocats et la prévention du blanchiment

13/06/2024 MDF
La réforme du Code pénal – Livre 2

21/06/2024 RENCONTRE
Assemblée générale

25/06/2024 MDF
Le nouveau livre 6 du Code civil

Rendez-vous sur www.cjbb.be, rubrique « Périodiques » pour recevoir la version papier !



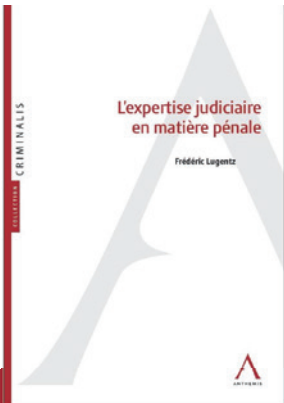


L'ART DE CONVAINCRE

*Sous la coordination de
Marie Dupont et Gil Knops*

Édition 2023 – 183 pages – 62€

*Comment mieux communiquer,
plaider et négocier !*



L'EXPERTISE JUDICIAIRE EN MATIÈRE PÉNALE

Frédéric Lugentz

Édition 2023 – 218 pages – 80€

*Un examen synthétique actualisé
indispensable aux praticiens*



« DESSINE-MOI UNE JUSTICE DÉFÉDÉRALISÉE »

*Sous la coordination de
Marie Messiaen et
Jérémie Van Meerbeeck*

Édition 2024 – 106 pages – 49€

*Enjeux et perspectives d'une
réforme de la justice belge*



Éditeur juridique de référence

Commande : www.anthemis.be ou par email à l'adresse commande@anthemis.be

Découvrez l'intégralité de notre catalogue sur www.anthemis.be

Tous nos ouvrages sont disponibles en version numérique sur LexNow.io.



Les langues du monde au cœur de l'Europe

Depuis plus de 21 ans au service
des avocats de tous les barreaux
de Belgique et à l'étranger

Traductions juridiques, techniques, médicales
et financières

Toutes langues

Avenue Louise 146 • 1050 Bruxelles • Tél. +32 2 646 31 11
Fax : +32 2 646 83 41 • translat@pauljanssens.be



PAUL JANSSENS SA
INTERNATIONAL

www.pauljanssens.com